## **Association Musicale SCHERZANDO**

# Séjour de Musique d'Ensemble 6-17 juillet 2025

Villard de Lans

# PROJET PEDAGOGIQUE

Nature de séjour : Séjour de vacances

Organisateur :
Association Musicale SCHERZANDO
16 rue Fagon – 75013 PARIS

Organisateur et projet éducatif

L'Association Musicale Scherzando (association loi de 1901) a été fondée en 2000 par des professeurs de Musique et des parents d'élèves dans le but d'organiser des séjours de musique d'ensemble. 21 séjours ont déjà été organisés.

Ces séjours s'adressent aux jeunes violonistes, altistes, violoncellistes, pianistes désireux de faire de la musique d'ensemble et de perfectionner leur instrument.

Un concert de fin de stage aura lieu le 16 juillet à Villard de Lans. Les parents et amis sont conviés à venir applaudir les enfants.

# Les intentions éducatives de l'organisateur

- → Répondre aux besoins de l'enfant dans le développement de sa personnalité
- → Permettre de s'enrichir de la différence de l'autre et d'apprendre le "vivre ensemble"
- → Développer chez les enfants, les préados et les ados la maîtrise du jeu musical à plusieurs pour leur permettre de jouer en formation musicale.

## Les Activités

#### Les Dominantes:

- pratique d'un instrument (violon, alto, violoncelle, piano) en groupe
- activités hors musicales : piscine, découverte de l'environnement, jeux en groupe, Grand jeu, etc...

## Programme d'une journée type :

7h45 - 8h15 : Lever des enfants 8h00 - 8h45 : petit déjeuner 8h45 - 9h00 : Rangement des chambres

9h00 -12h00 : Activité musicale (une pause de 15 min sera faite dans la

matinée)

12h15 - 13h15 : Repas

13h15 - 14h00 : Temps libre

14h00 - 16h00 : Activité non musicale

16h00 : Gouter et temps libre

17h00 - 18h00 : Activité musicales

18h00 - 19h15 : douche et temps libre

19h15 - 20h00 : Diner

20h00 - 20h15 : pyjama et brossage de dents 20h15

- 21h15 : Veillée

21h15 à 22h30 : coucher par tranche d'âge

Les professeurs se réservent la possibilité de proposer une aide à un enfant de manière ponctuelle. Il n'y a pas d'autre rencontre individuelle entre professeurs et enfants. Les animateurs assureront une permanence pendant les cours pour prendre en charge les enfants qui ne resteraient pas en cours.

Chaque enfant est censé suivre tous les cours auxquels il a été inscrit. Il a cependant la possibilité de sortir de cours en accord avec son professeur. Il se fera alors connaître auprès de l'animateur de permanence.

# La Vie Quotidienne

**Jour d'arrivée:** Le <u>voyage</u> Paris/Grenoble est organisé indépendamment du stage. Il faut s'inscrire pour l'aller et/ou le retour. Le prix du billet sera fonction du tarif pratiqué par la SNCF.

Le départ aura lieu le 6 juillet 2025 de la gare de Lyon à Paris.

**Jour du départ :** Le train de retour arrivera le 17 juillet à la gare de Lyon de Paris.

## Les repas

Ils sont confectionnés par le Club Vercors du le centre des Girards et servis sur place aux « Mélèzes ».

Les régimes alimentaires sont informés avant le séjour à l'association Vercors. En cas de régime alimentaire complexe, le cuisinier sera en contact direct avec les parents de l'enfant.

Suivant le temps météorologique, le repas pourra être organisé dans la salle à manger ou dans le jardin.

#### Courrier

Le courrier est reçu et distribué après le repas de midi avant le temps de détente. Les animateurs proposeront aux enfants d'écrire à leurs proches sans toutefois les y obliger.

#### Argent de poche

L'argent de poche sera remis dans une <u>enveloppe aux animateurs à la gare</u>. Chaque enfant pourra le récupérer lors de déplacement en centre-ville. Il devra remettre le solde aux animateurs dès le retour. La direction du stage ne peut être tenue responsable de la perte ou du vol d'argent conservé dans les chambres.

#### Santé

Un assistant sanitaire désigné distribuera les médicaments prescrits sur ordonnance. Un enfant présentant de la fièvre ou d'autres symptômes sera montré au médecin dont le coût sera remboursé par la famille. Une pharmacie sera mise en place au premier étage, et l'assistant sanitaire devra mettre les médicaments dans une armoire, fermée à clé.

#### Lever

A partir de 7h45 les enfants pourront se lever. Les enfants ayant besoin de plus de temps de sommeil pourront se lever jusqu'à 8h15.

#### Coucher

Les enfants les plus jeunes seront couchés à partir de 21h00. Les plus grands auront jusqu'à 22h30. Si un enfant est fatigué il aura la possibilité de se coucher plus tôt ou de se reposer durant les temps libres. Les participants s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition et à observer de 22h00 à 8 h une discrétion propice au repos de tous.

## **Temps libre**

Les enfants pourront se reposer ou jouer calmement dans leurs chambres, ou jouer à l'extérieur sous la surveillance d'un animateur.

#### Téléphone

Les parents peuvent appeler à tout moment la directrice pour avoir des nouvelles de leur enfant au 06 88 42 73 01. En revanche, il leur est recommandé instamment de ne pas solliciter l'enfant directement pour ne pas le fragiliser à moins qu'il (ou elle) n'en fasse la demande. Les téléphones portables des enfants devront être coupés la nuit. Les téléphones portables des enfants seront confiés aux animateurs au coucher et rendu en début d'après-midi du lendemain. Il est expressément demandé aux personnes extérieurs (parents inclus) de ne plus prendre contact avec les stagiaires à partir de 19h15 (heure du diner) pour ne pas déranger le bon fonctionnement de la fin de journée.

#### **Drogues et cigarettes**

Les législations sur le tabac rendent son utilisation totalement interdite dans l'enceinte du stage, à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments. Les substances illicites sont totalement illicites.

Un manquement à ces 2 dispositions entraînerait une exclusion immédiate et un retour au frais des parents.

## Régimes alimentaires

Sauf indications médicales ou confessionnelles prévues et spécifiées, le régime alimentaire sera le même pour tous.

## Gestion du linge

Une lessive sera faite vers la moitié du séjour.

#### Chambre:

Les garçons et les filles de plus de 6 ans sont installés dans des chambres distinctes. A chaque étage il y'aura des chambres d'adultes.

Les enfants devront chaque matin, avant l'activité musicale, ranger leurs affaires afin que le personnel technique puisse nettoyer les chambres (rien trainant au sol, lit fait...)

# L'organisation dans l'Espace

#### Les espaces de vie des Enfants

Chaque enfant dispose dans sa chambre d'un emplacement réservé à ses affaires personnelles.

En dehors des cours, les enfants ont accès à la salle de jeux, à leurs chambres ainsi qu'au terrain de jeux sous la surveillance des animateurs.

## Les espaces extérieurs

Le centre d'hébergement « les Mélèzes » dispose d'un terrain de jeu et d'un parc boisé. Pour les temps libres, les enfants pourront s'y rendre en présence d'un animateur.

#### Affectation des salles

Pendant les heures d'activité musicale, les salles seront réservées aux professeurs de musique. Les enfants qui ne participeraient pas à l'activité seront encadrés par les animateurs.

L'équipe d'animation se réunira dans une salle de musique en dehors des activités (après le coucher des enfants).

La directrice utilisera la salle de piano comme pièce pour l'administration du séjour.

# L'Equipe d'Adultes

## L'équipe pédagogique

- 4 professeurs de Musique
- 1 Directeur de séjour bafd
- 3 animateurs dont 2 Bafa complets et 1 animateur non diplômé

# L'Equipe Technique

3 personnes à plein temps directement employées par le Centre d'hébergement « les Mélèzes»

# Droits et Devoirs de l'Equipe pédagogique Adulte

La directrice du stage s'engage à être présente et disponible pendant la durée du stage.

Les professeurs vivront sur le lieu du stage et participeront aux moments conviviaux.

## Droits et devoirs de l'équipe d'animation

Les animateurs s'assureront de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Ils s'assureront qu'aucun enfant ne se retrouve sans activité aux heures prévues.

Une permanence sera organisée et affichée pour que 2 animateurs au moins soient présents sur le centre pendant les activités de musique.

En cas de sortie, l'animateur accompagnateur laissera une liste nominative des enfants qu'il emmène, l'itinéraire et le temps estimé de son déplacement.

En cas de souci, tout animateur en rapportera à la directrice le plus rapidement possible.

Chaque soir après le coucher des enfants, une réunion courte aura lieu dans la salle à manger pour faire le point sur la journée passée et la journée à venir.

Les animateurs auront deux matinées de congé durant le séjour ainsi qu'une soirée.

Un animateur sera désigné assistant sanitaire selon les diplômes de chacun.

Les professeurs ne sont pas tenus de participer à l'animation des enfants en dehors de leurs cours. Ils pourront néanmoins participer à une animation s'ils le désirent.

# Communication

Lors de l'inscription, les parents ont exprimer leur accord sur l'autorisation des droits à l'image. En cas d'acceptation, les parents accèderont à des

films ou des photos sur un site de stockage en ligne privé avec accès par invitation.

Les parents ont reçu une brochure explicative du séjour avec les prix.

Chaque jour, un mail d'information sera envoyé aux parents. Celui-ci pourra être rédigé par les animateurs, la directrice ou les enfants.

Le présent projet pédagogique est à disposition des parents, des enfants et des membres de l'équipe.

#### Les visites

Les visites sont proscrites, sauf cas exceptionnel en accord avec l'équipe, pendant la durée du stage. Les parents seront les bienvenus à partir du 16 juillet à l'heure du concert.

#### Le diner du 16 juillet

Les parents qui le souhaitent peuvent diner au centre « les Mélèzes » avec les enfants et l'équipe de professeurs et d'animateurs. Ils devront verser une participation supplémentaire par personne.

## Les départs anticipés

Les enfants qui le souhaitent peuvent repartir après le concert du 16 juillet avec leur famille après que leurs parents aient signé une décharge de responsabilité auprès de l'équipe d'animation.

# Les prestataires de service

L'association Scherzando a pour interlocuteur l'intendant des Mélèzes, employé par l'association Club Vercors. C'est lui qui gèrera toute demande et tout litige.

L'association Scherzando passe contrat avec les cars du Vercors qui assureront le transport des enfants de la gare de Grenoble au centre et retour